

Ce qu'il ne faut pas envoyer en Australie

Informations importantes concernant l'envoi et la réception d'envois internationaux

- [Articles qui seront retirés des envois postaux internationaux](#)
- [Pour plus de renseignements](#)

LA QUARANTAINE AUSTRALIENNE

L'Australie jouit d'un environnement unique au monde en raison de son isolement géographique. Les mesures de quarantaine contribuent à le protéger. L'envoi d'aliments, de matériel végétal ou de produits d'origine animale pourrait introduire des maladies et des espèces nuisibles potentiellement destructrices pour l'agriculture, le tourisme et l'environnement unique de notre pays.

LA QUARANTAINE ET LES ENVOIS INTERNATIONAUX

Le Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS) contrôle les colis arrivant dans les centres postaux internationaux, les aéroports et les ports. L'AQIS inspecte les 180 millions d'envois internationaux qui chaque année arrivent en Australie. Ces inspections sont effectuées par nos agents à l'aide de machines à rayons X et de chiens détecteurs. L'AQIS intercepte ainsi chaque année environ 60 000 articles à haut risque.

CONSEILS CONCERNANT LES ENVOIS INTERNATIONAUX À DESTINATION DE L'AUSTRALIE

- Les envois postaux à destination de l'Australie ne doivent pas contenir d'aliments, de matériel végétal ou de produits d'origine animale réglementés.
- La déclaration postale doit être dûment complétée et inclure TOUS les articles et emballages se trouvant dans votre colis.
- N'emballer pas les articles dans des boîtes à œuf ou des boîtes en bois ou en carton ayant été utilisées avec des fruits, des légumes ou de la viande/charcuterie. Ces emballages représentent un risque sanitaire et sont réglementés.
- N'utilisez pas de paille ou de matériel végétal séché car ils sont également réglementés. Utilisez du papier journal ou de la papier d'emballage pour emballer des objets fragiles.
- Nettoyez avec soin les chaussures et le matériel de sport ou de camping afin d'enlever toute trace de sol ou de graines.
- Informez vos amis et parents étrangers sur les lois australiennes en matière de quarantaine et demandez-leur de ne pas envoyer d'aliments, de matériel végétal et de produits d'origine animale réglementés.
- De nombreux articles saisis sont disponibles sur le marché australien après avoir été importés en conformité avec de strictes réglementations.

Toute infraction aux lois australiennes en matière de quarantaine est passible d'amende pouvant dépasser 60 000 AUD et d'emprisonnement pouvant dépasser 10 ans.

QU'ADVIENT-IL DES ARTICLES MIS EN QUARANTAINE ?

Lorsque des articles sont saisis pour motif sanitaire, le destinataire a différentes options en fonction du risque qu'ils représentent :

- traitement (fumigation, irradiation, etc.) ;
- détention jusqu'à présentation d'un permis* ;
- réexportation ou retour à l'expéditeur ; ou
- destruction.

Ces services et traitements (à l'exception de la destruction) sont à la charge du destinataire.

Il est possible que les traitements endommagent les articles. Bien que toutes les mesures soient prises pour en limiter le risque, l'AQIS n'accepte aucune responsabilité en cas de dommage.

L'AQIS conserve les articles saisis pendant 30 jours et les détruit s'il n'est pas contacté passé ce délai.

*Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de permis, veuillez consulter le site web de l'AQIS

www.aqis.gov.au/importapp

ACHATS SUR INTERNET ET PAR CORRESPONDANCE

Les lois en matière de quarantaine s'appliquent aux achats effectués sur Internet ou par correspondance, notamment :

- les graines et bulbes de fleurs, arbres, fruits et légumes ;
- les denrées alimentaires ;
- les produits thérapeutiques et médicinaux, y compris les médicaments, destinés aux êtres humains et aux animaux ; et
- les thés contenant des morceaux de fruit.

Avant de passer une commande sur Internet ou par correspondance, n'oubliez pas de consulter les conditions d'importation en Australie sur le site www.aqis.gov.au/icon

LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES CULTURELLES ET SAISONNIÈRES ET LA QUARANTAINE

L'envoi en Australie de colis contenant des aliments et des cadeaux célébrant des manifestations culturelles ou saisonnières est chose courante. Malheureusement, nombre de ces articles sont interdits et doivent être saisis en raison du risque sanitaire qu'ils représentent.

| MANIFESTATION | ARTICLES SAISIS |
|-----------------------|--|
| Nouvel an | Ornements contenant de la paille de riz, des graines de riz et des petites branches de conifères |
| Saint Valentin | Fleurs fraîches |
| Pâques | Œufs durs Coquilles d'œufs peintes/décorées Paille et foin |
| Printemps | Graines, bulbes et boutures de fleurs et de légumes |
| Noël | Décorations de Noël contenant des pommes de pin, des couronnes, de la paille ou des fruits à coque frais Branches de conifère, d'épicéa, de houx et de gui Cadeaux et paniers garnis contenant des aliments réglementés tels que de la viande et des produits laitiers |
| Anniversaires | Cadeaux contenant des produits ou des substances réglementés |

Informez vos amis et parents étrangers sur les lois australiennes en matière de quarantaine et demandez-leur de ne pas envoyer d'aliments, de matériel végétal et de produits d'origine animale réglementés.

Articles qui seront retirés des envois postaux internationaux

VIANDE ET PRODUITS CARNÉS



- Toutes les viandes fraîches, séchées, congelées, cuites, fumées, salées, non mises en conserve, y compris le saucisson sec, les saucisses, le bacon, le jambon et le pâté
- Les repas préparés emballés sous vide contenant de la viande
- Les aliments pour animaux, dont les os à mâcher en cuir, les aliments en conserve et séchés et les compléments alimentaires

LAITAGES, ŒUFS ET PRODUITS À BASE D'ŒUFS

- Le fromage, le lait, le yogourt, le beurre et les autres produits laitiers*
- Les repas préparés et autres aliments contenant plus de 10 % de produits laitiers ou d'œuf (entier, séché et en poudre), par exemple les préparations pour gâteaux ou crêpes, la vinaigrette, la mayonnaise, le pâté



FRUITS ET LÉGUMES

- Tous les fruits et légumes frais
- Les fruits et légumes secs contenant des graines ou de la peau de fruit



ANIMAUX VIVANTS

- Les mammifères, oiseaux, œufs et nids d'oiseaux, poissons, serpents, tortues, lézards, scorpions, amphibiens, insectes et crustacés, y compris les crevettes des salines et les singes de mer.

MATÉRIEL DE LABORATOIRE

- Les échantillons et cultures d'origine animale à usage médical
- Les kits de diagnostic et micro-organismes*

PLANTES VIVANTES ET SOL



- Tout matériel végétal : plantes, boutures (de saule, conifère ou autre), racines, tiges, bulbes, etc.
- Les fleurs fraîches, notamment les roses
- Tout échantillon de sol ou de terre, y compris les jouets ou cadeaux contenant du sable, de l'argile ou de la terre
- Les chaussures et tout matériel de sport ou de camping contaminé par du sol, du fumier ou du matériel végétal

GRAINES ET FRUITS À COQUE

- Les graines y compris les graines de légumes, de fleurs et de jardin, les graines non identifiées, les graines d'oiseaux et certaines graines sous emballage commercial*
- Les cadeaux, ornements et jouets contenant des graines ou de la paille
- Les pommes de pin, les céréales, le maïs à pop-corn
- Les fruits à coque frais, notamment les noix et noisettes
- Les céréales et légumes, notamment les lentilles



MATÉRIEL VÉGÉTAL

- Les thés contenant des graines, de la peau de fruit (par exemple de la peau d'agrumes ou de pomme) et d'autres morceaux de fruit
- Les fleurs séchées, les arrangements floraux et le pot-pourri
- Les herbes ou feuilles séchées, y compris la lavande
- Les remèdes et médicaments contenant des herbes, des graines, de l'écorce, des champignons et du matériel végétal séché*
- Les objets d'artisanat et ornements, y compris les couronnes ou décorations de Noël contenant des graines, des fruits à coque frais, des pommes de pin, de la mousse, de la vigne, du maïs, du blé et de la paille
- Les articles en bois avec de l'écorce

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.aqis.gov.au/mail

courriel : international.mail@aqis.gov.au

1800 020 504 (appel gratuit en Australie)

Centre de courrier international de l'AQIS

Nouvelle-Galles du Sud

AQIS International Mail Program
PO Box 657 Mascot NSW 1460
Sydney Parcel Centre

(Centre des colis de Sydney)

Tél : 02 9897 2108 Fax : 02 9897 7728

Mail Handling Unit, Sydney Airport

(Unité de traitement du courrier à l'aéroport de Sydney)

Tél : 02 8338 0081 Fax : 02 8338 1349

Queensland

AQIS International Mail Program
Brisbane Airport Logistic Centre
25-27 Qantas Drive Brisbane Airport QLD 4007
Tél : 07 3246 8678 Fax : 07 3246 8681

Victoria

AQIS International Mail Program
PO Box 1491 Tullamarine VIC 3043
Tél : 03 9310 3155 Fax : 03 9920 1718

Western Australia

AQIS International Mail Program
Attn : Perth International Mail Centre
PO Box 1410 Canningvale WA 6970
Tél : 08 9311 5333 Fax : 08 9277 6889

South Australia

AQIS International Mail Program
PO Box 63 Port Adelaide SA 5015
Tél : 08 8410 6590 Fax : 08 8410 6590

Northern Territory

AQIS International Mail Program
AQIS Operations
PO Box 1970 Berrimah NT 0828
Tél : 08 8981 9000 Fax : 08 8981 6555

Australian Capital Territory

AQIS International Mail Program
GPO Box 858 Canberra ACT 2601
Tél : 02 6272 3933 Fax : 02 6272 3468

Cette brochure est disponible dans d'autres langues auprès de l'AQIS.

Les informations contenues dans ce guide sont correctes à l'heure de mettre sous presse. Les règles de quarantaine sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.